



S E R M O N

SEPTIESME SVR

HEB. CH. 9. V. 26. 27. 28.

26 *Mais maintenant en la consommation des siecles il est comparu une fois pour l'abolition du peché par le sacrifice de soy-mesme.*

27 *Et tout ainsi qu'il est ordonné aux hommes de mourir une fois, & apres cela s'ensuit le jugement.*

28 *Pareillement aussi Christ ayant esté offert une fois pour oster les pechez de plusieurs, apparoitra pour la seconde fois sans peché à ceux qui l'attendent à salut.*

Nous vous auons representé cy-deuant, mes freres, comment par la consideration des creatures on paruenoit à la cognoissance du Createur: à sçauoir en separant les imperfections des creatures, en la cõparaison qu'on fait d'elles au Createur: Et que de mesme on paruenoit à la cognoissance du Mediateur par la comparaison qu'on faisoit des ombres & figures à luy, en separant les

imperfections de celles-là. Maintenant nous adjouſtons deux choſes : L'une, que ces imperfections eſtoient de la condition des creatures : entant que Dieu les ayant formées du neant, il ne ſe pouuoit qu'elles n'euffent des marques de leur origine. L'autre, que cette imperfection des creatures a ſeruy à ce que les hommes ne s'arreſtaſſent pas à elles ; mais paſſaſſent à la recherche du Createur, en qui ne ſe deuoit trouver imperfection quelconque. De meſmes diſons nous que les imperfections qui ſe ſont trouuées és plus excellentes figures du Chriſt ont eſté attachées à leur condition (comme d'eſtre ou pechereſſes, ou brutes, & inanimées) & ont ſerui à ce que les hōmes ne s'arreſtaſſent pas à elles, comme ſi elles euſſent peu donner le ſalut & la vie : mais qu'ils recherchaſſent celuy en qui reſide toute perfection, & qui eſt le corps & la verité de toutes les ombres, à ſçauoir le Chriſt.

Ce ſont ces imperfections, mes freres, que noſtre Apoſtre remarque ſoi-
gneuſement en cette Epiſtre, afin de faire voir aux Iuiſs combien mal à propos ils cerchoient en la ſacrificature de la Loy

le salut & la vie, au lieu de chercher ces choses en Iesus Christ, & au sacrifice qu'il auoit presenté à Dieu son Pere en la Croix. Par cy-deuant il nous en a montré plusieurs: & en nostre derniere action nous en considerasmes deux: L'une, que le Sanctuaire dans lequel entroit le souverain Sacrificateur de la Loy estoit fait de main, & n'estoit que figure correspondante au vray: au lieu que Iesus Christ est entré au Ciel mesme pour comparoir pour nous deuant la face de Dieu. L'autre, que Iesus Christ ne s'offre point souuentefois soy-mesme, ainsi que le souverain Sacrificateur entroit és lieux Saints chacun an, avec autre sang, qu'autrement il luy eust fallu souffrir souuentefois depuis la fondation du monde. Maintenant nostre Apostre poursuit ce propos, en ces mots, *Mais maintenant en la consommation des siecles, Christ est comparu une fois pour l'abolition du peché, par le sacrifice de soy-mesme: Et tout ainsi qu'il est ordonné aux hommes de mourir une fois, & apres cela le jugement: Pareillement aussi Christ ayant esté offert une fois pour oster les pechez de plusieurs, apparostrera pour la seconde fois, sans peché à ceux qui l'attendent à*

630 *Sermon septiesme sur salut.* Et en cela il y a deux poinçts à vous traiter.

I. A sçauoir l'opposition que l'Apostre fait de Christ au souuerain Sacrificateur de la Loy.

II. La comparaison de l'estat de Iesus Christ depuis sa mort, à celuy des hommes depuis la leur iusques au Iugement.

I. POINCT.

Le premier est en ces mots, *Mais maintenant en la consommation des siecles il a comparu une fois pour l'abolition du peché, par le sacrifice de soy-mesme.* Où l'Apostre propose trois choses, Le temps de l'oblation de Christ, son effect, & la matiere d'icelle. Le temps, *en la consommation des siecles*: son effect *pour l'abolition du peché*: La matiere de l'oblation, *par le sacrifice de soy-mesme.* Toutes lesquelles choses contiennent autant d'argumens, pour le but de l'Apostre, qui est de montrer l'v-nité de l'oblation. Car quant à la premiere, si Iesus Christ eust deu se presenter souuentefois, il n'eust pas attendu la consommation des siecles: Mais, puis que la sagesse de Dieu determine le temps

conuenable à chaque chose, ayant attendu la fin des temps, elle a montré que le salut consistoit en cette seule comparution-là. Or l'Apostre fait icy mention de la consommation des siècles, par opposition à la fondation du monde, de laquelle il a parlé cy-deuant, ayant dit, que *si Iesus Christ s'offroit souuentefois soy-mesme, il luy eust fallu souffrir souuentefois depuis la fondation du monde.* Car, comme nous vous exposâmes dernièrement, s'il eust fallu diuerses oblations du Christ pour expier le peché, elles eussent deu commencer dès qu'il y a eu du peché à expier, & dès qu'il y a eu des hommes à amener à salut, à sçauoir dès la fondation du monde, c'est à dire dès la cheute d'Adam; & elles eussent deu estre continuées de temps en tēps, selon la mesure & quantité de pechez que chacune eust peu expier. Mais vne seule oblation suffisant pour les pechez de tous hommes, cette cy offerte en la consommation des siècles estend sa vertu à tous les siècles precedens. Or deux choses se presentent icy à considerer: L'vne, que c'est que l'Apostre entend par la consommation des siècles: & l'autre, pourquoy dieu a differé

à la consommation des siècles l'enuoy de son Fils & l'oblation de son sacrifice.

Quant à la premiere, l'Escriture sainte mesure diuersement les temps. Car quelquesfois elle estend la durée des siècles depuis la creation iusques au iour du Jugement : quelquesfois elle n'estend la durée des siècles que iusques à la premiere venuë de Iesus Christ, & à l'estat du nouveau Testament. Au premier esgard la consommation des siècles est la fin du monde : comme en saint Matth. ch. 13. où il y a que *la moisson est la fin du monde* : & qu'en la fin du monde les Anges viendront & separeront les mauuais du milieu des justes ; pour *la fin du monde* : il y a en l'original *la consommation du siecle*. Mais au second esgard la consommation des siècles est la fin de l'ancien Testament. Et c'est ainsi que se prennent ces mots en nostre texte : De mesme que Galat. 4. où l'Apostre dit que *quand l'accomplissement des temps est venu, Dieu a enuoyé son Fils fait de femme*. Ainsi les Prophetes appelloient les derniers iours ceux auxquels finiroit la dispensation de l'ancien Testament : comme Esaye ch. 2. dit, *Il aduendra es derniers iours que la*

maison de la montagne de l'Eternel sera affermie au sommet des montagnes, & la Loy sortira de Sion, & la parole de Ierusalem. Or si vous demandez pourquoy l'Escriture sainte parle par fois de la sorte, de faire finir les siecles à la venuë du Christ? Il y en a grande raison: C'est à sçauoir qu'elle considere qu'au Christ commence vn monde nouueau, & vn estat excellent lequel elle appelle le *Royaume des Cieux*, [côme vous sçauiez que le Royaume du Christ qui s'exerce en la terre par l'Euangile est ainsi appelé] Car bien que ce Royaume soit en la terre, sous le cours du Soleil & de la Lune: neantmoins il commence vn estat tout celeste, auquel, quand sa perfection sera venuë, il n'y aura plus de Soleil ny de Lune, ny plus de temps: ainsi qu'il est dit Apoc. 10. v. 6. Ce regne est au dessus des vicissitudes du monde, & de tout ce qui perit, & n'a pour durée que l'eternité. Pour cela donc l'Escriture termine les siecles à son arriué. Car les siecles & les temps sont la durée des choses charnelles & perissables: Et pour cette cause aussi la Loy & ancien Testament est rangé dans le cours du monde & des siecles, dautant que

l'Escriture appelle les choses de la Loy elemens du monde, & ceremonies charnelles; comme ayans consisté en choses corporelles & perissables, incapables de donner le salut. Le Christ donc termine tout cela par sa venuë.

Cela estant ainsi, il nous est aisé de respondre à l'autre question, Pourquoi la venuë & l'oblation de Christa esté différée à la consommation des siecles. Car il falloit que le vieil monde precedast, & que Christ qui en estoit le restaurateur ne vinst sinon apres que ce monde ancien auroit eu la durée de ses siecles. Aussi falloit-il que les ombres & les figures precedassent l'espace de plusieurs siecles son aduenement. Car plus les choses sont grandes, plus elles meritent d'estre predites, & promises, pour en exciter le desir, l'esperance, & l'attente longtemps auparauant: Il estoit donc bien raisonnable que plusieurs siecles fussent employez à predire, figurer & promettre la venuë du Christ, laquelle de toutes les choses estoit la plus grande & plus importante. Adjoustez qu'il estoit conuenable que plusieurs siecles s'escoulasent pendãt lesquels il ne se trouuast rien

dans tous les efforts des creatures qui peult sauuer les hommes : Afin que le Christ venant apres l'experience de l'impuissance de tous moyens humains & causes secondes au salut des hommes, sa vertu aussi bien que sa necessité fust recognüe :

Et d'icy resulte combien a deu estre excellente l'oblation du Christ, pour estre offerre en la consommation des siecles, & faire cesser les viâtes charnelles de tous les siecles. A sçauoir qu'elle a deu estre l'oblation d'une viâte diuine & celeste : laquelle aussi ne fust plus sujette aux reiterations des viâtes anciennes, avec lesquelles le souuerain Sacrificateur deuoit reuenir chaque année au Sanctuaire. Car ces reuolutions & reiterations tenans du cours des siecles, il a fallu que l'oblation du Christ, laquelle consommoit toutes ces choses-là, fust vniue, & ne se reiterast iamais. Aussi est-il remarquable que Iesus Christ profera en la Croix, *Tout est consommé* : Le terme que l'Euangeliste a employé estât de mesme source que celuy de nostre ^{Iean. 19.} _{30.} texte : pour monstrier que l'oblation de Iesus Christ consommoit & accomplissoit

toutes les choses predites & requises à l'expiation des pechez. Pourtant l'Apostre dit que Iesus Christ en la consommation des siecles est comparu *une fois*: pource que, comme nous auons monstré ailleurs, plus les choses sont excellentes, plus elles sont vniques: Comme en la Nature, le Soleil; en l'Estat, le Roy; & en l'Vniuers, Dieu. Car la multitude & l'abondance apporte bien de la gloire à celuy qui la produit, (ainsi Dieu s'est glorifié en l'Vniuers par la multitude des creatures, plantes, & animaux) mais non pas aux choses qui sont produites: pource que la multitude a esté pour suppléer au defaut de chacune prise à part; n'ayans esté multipliées que pource qu'elles ne pouuoient suffire à la fin & aux vsages pour lesquels elles estoient créées, sinon par leur grand nombre. Et particulierement en fait de satisfactions l'vnité accompagne necessairement la perfection, & on ne peut reiterer vne satisfaction qu'en accusant la precedente de defaut & imperfection.

Vient maintenant l'effect de cette oblation, lequel contient vn argument euident de son vnité, l'Apostre disant que

I. Christ a comparu *une fois pour l'abolition du peché*. Car là où il y a abolition du peché, il n'y a plus d'oblation pour le peché. Or il y a abolition du peché par l'oblation de la Croix: donques il n'y a plus d'oblation pour le peché apres celle de la Croix. Et par ce mot *d'abolition du peché*, l'Apostre exprime ce que disoit le Prophete Daniel, *Qu'il y auoit septante semaines determinées pour mettre fin à la desloyauté, & consumer le peché, & faire propitiation pour l'iniquité*. Et selon cela les *Jerem.* Prophetes disent, *qu'on cherchera le peché* *ch. 50.* *de Iuda, & l'iniquité d'Israël, & qu'elle ne* *v. 20.* *sera plus*. Or l'Escriture parle ainsi pour trois raisons. Premièrement, entant que Dieu n'impute plus le peché aux croyãs: de sorte qu'en vertu de l'oblation de Christ, leur peché est comme s'il n'estoit plus: Car vne debte acquittée n'est plus. Aussi l'Escriture sainte dit, *Que le sang de Iesus Christ nous a lauez de nos pechez; & que nos pechez sont effacez*: Car vne ordure lauée n'est plus, & vne escriture qu'on a effacée ne se lit plus. Secondement, entant que viendra le temps auquel en effect le peché ne sera plus en nous, à sçauoir quand nous serons par-

uenus au Ciel, où nostre regeneration fera accomplie. Or la cause meritoire de tout cela est en l'oblation de la Croix: tellement qu'au regard du merite & du prix qui a esté présenté à Dieu pour l'abolition du peché, le peché est déjà aboly. En troisieme lieu, entant que dès le moment que nous croyons en Iesus Christ, le peché en vertu de l'oblation de Iesus Christ reçoit en nous vne playe mortelle: de sorte que dès lors il est comme mort & destruit; tout de mesmes que vous reputez vn homme mort dès qu'il a le coup de mort, bien qu'il viue encor quelques iours. Admirez, Chrestiens, ce grand coup frappé vne fois en la Croix, qui ait abbatu toute la puissance de Sathan, & tous les effects du peché, és croyans. Admirez ce bras du Fils de Dieu, qui d'vn seul coup a ainsi brisé la teste du serpent. Admirez ce sacrifice par lequel le peché s'aduançant depuis tant de siecles, a esté arresté, & l'ire de Dieu espanduë sur les hommes dès la fondation du monde, changée en paix & dilection.

C'est pourquoy l'Apostre propose la matiere d'vn sacrifice de vertu si grande,

en disant que Christ a fait cette abolition du peché, par le sacrifice *de soy-mesme*. Car il falloit vne victime de vertu infinie & diuine, pour vn effect qui surmontoit la vertu de toutes les creatures. Pour cette cause donc le Fils de Dieu en la consommation des siecles est venu se presenter *soy-mesme* en sacrifice: selon qu'il dit Pse. 40. à Dieu son Pere, *Tu n'as point voulu sacrifice, ny offrande, ny holocauste, & n'as point pris plaisir en oblation pour le peché: mais tu m'as approprié vn corps. A donc ai-je dit, me voicy, Je vien, que ie fasse, ô Dieu, ta volonté.* Mais l'Apostre nous a déjà parlé cy-dessus de l'oblation que Iesus Christ a fait de *soy-mesme*, c'est pourquoy nous n'auons pas à y insister. Seulement nous auons à remarquer que ce qu'il dit maintenant du sacrifice que Iesus Christ a présenté de *soy-mesme*, est pour monstrier l'vnité de son oblation. Car le souuerain Sacrificateur de la Loy pouuoit bien offrir souuentefois sacrifice, pource qu'il ne se sacrifioit pas *soy-mesme*, mais des bestes. A l'opposite d'oc Iesus Christ qui cõparoissoit par le sacrifice de *soy-mesme*, n'a peu le faire qu'vne fois. C'est pourquoy l'Apostre adjouste

vne comparaison de l'vnité de la mort de chaque homme, à l'vnité de l'oblation de Iesus Christ.

II. POINCT.

Tout ainsi, dit-il, qu'il est ordonné aux hommes de mourir vne fois, & apres cela le jugement: Parcillement aussi Christ ayant esté offert vne fois pour oster les pechez de plusieurs, apparoiſtra pour la seconde fois, sans peché, à ceux qui l'attendent à salut. Cecy n'est qu'une comparaison, ou vn argument pris de ce qui est conuenable. Car l'Apostre ne veut pas à present prouuer par la necessité qui a esté imposée aux hommes de mourir à cause du peché, que Iesus Christ a deu mourir, s'estant mis en leur place pour porter la peine imposée à leur peché: mais il veut simplement monſtrer que Christ n'a eu à souffrir qu'une fois, & doit apparoiſtre, pour la seconde fois, en jugement. Or il a esté conuenable que, puis que le Christ s'estoit mis en la place des hommes pour mourir pour eux, il y eust cette conformité entre eux, que comme ils meurent vne fois & non plusieurs, & qu'apres leur mort est le

jugement,

jugement, aussi Iesus Christ mourust vne fois (puis que cette vnique mort suffisoit pour l'expiation des pechez) & qu'il ne comparust en suite icy-bas sinon au iour du jugement. En quoy nous n'auons pas à remarquer que l'Apostre préd la mort de Iesus Christ & son oblation pour mesme chose: en ce qu'ayant dit qu'il *est ordonné aux hommes de mourir vne fois, & apres cela le jugement*: au lieu d'adjouster que pareillement Christ est mort vne fois, il dit que *pareillement Christ a esté offert vne fois*. Ce qui est conforme à ce qu'il a dit cy-dessus, que si le Christ s'offroit souuentefois, il souffriroit aussi souuentefois. Et nous auons veu amplement par cy-deuant que la condition nécessaire de tout sacrifice est que la chose offerte soit destruite, & partant que, si elle estoit viuante, elle fust mise à mort: pource que le gage du peché, pour lequel elle estoit offerte, est la mort. Mais ce que nous auons à remarquer sont trois choses. La premiere, la nécessité de mourir. La seconde, l'estat de l'homme & de Christ en la terre, par la mort, iusqu'au jugement. La troisieme, l'apparition de Iesus Christ.

Quant à la premiere qu'il est ordonné aux hommes de mourir vne fois, l'Apostre parle du commun des hommes, & de ce qui est ordinaire: & non de ce qui s'est fait extraordinairement en quelques-uns, qui ayans esté ressuscitez (pour exemple, vn Lazare, & quelques autres) sont encor morts apres. Car les exceptions de quelques particuliers n'empeschent point la verité des theses generales: Et ces exemples n'ont esté donnez que pour monstrier la vertu que Dieu a sur la mort. Outre qu'il faut remarquer que ceux-cy n'auoient pas esté ressuscitez en vie spirituelle, cōme Iesus Christ, mais en vie animale & sensitue, sujette au manger & au boire, & aux infirmités de cette vie: Car telle vie demeure encor exposée à la mort. Mais vne resurrection en vie spirituelle, laquelle rend le sujet où elle est incorruptible, ne donne plus de lieu à la mort: Comme il est dit de Iesus Christ Rom. 6. que la mort n'a plus de domination sur luy. Et telle sera la vie que nous aurons en la resurrection glorieuse: au moyen de laquelle nostre corps ne sera plus corps sensuel, mais spirituel: selon que l'enseigne l'Apostre 1.

COR. 15. Or le mot que l'Apostre employe que nous tournons *est ordonné* aux hommes de mourir vne fois, signifie *ce qui est reserué à quelqu'un, & qui l'attend*: Item *ce qui est imposé*: Afin de nous faire regarder la necessité ineuitable de la mort, & par là l'authorité de celuy qui y a assujetty les hommes. En quelque lieu que tu ailles, ô homme, & que tu fuyes, la mort t'attend: Quoy que tu fasses, il faut qu'elle te trouue: Soit que tu y penses, ou n'y penses point: Soit que tu la craignes, ou la mesprises: que tu l'euites ou la cerches; il faut qu'elle vienne. Quelque autorité que tu ayes en la terre, elle vient par vn ordre & autorité qui ne te respecte point: Quelque puissance que tu ayes, elle vient par vne vertu contre laquelle tu ne peux rien: & son bras est si puissant, qu'il faut que de son coup tu sois reduit en poudre & en cendre. Or, ce que Christ est mort, n'est pas par cette Loy & necessité generale imposée aux hommes de mourir: mais par vne ordonnance & dispensation particuliere du Pere, selon laquelle il s'estoit rendu pleige des pecheurs. Car il est euident que Iesus Christ estât, exempt de tout peché,

Si ij

tant en sa naissance qu'en sa vie, n'estoit point sujet à mourir par l'ordonnance de mort prononcée contre l'homme à cause du peché: Outre que sa nature humaine estant vnie personnellement à la Diuinité, c'est à dire à la source de vie, n'eust point eu à mourir, s'il ne l'eust voulu: Comme il le monstra en sa transfiguration, où il fit voir que s'il n'eust retenu les rayons de sa diuinité, sa nature humaine eust esté remplie de vie & de gloire, & exemptée de toutes infirmités. C'estoit donc, non par l'ordonnance generale qui obligeoit les hommes à la mort, que le Christ auoit à mourir, mais par l'ordonnance & volonté particuliere du Pere: Et ainsi il a esté conuenable que par cette ordonnance particuliere aduinst à Iesus Christ ce qui aduient à tous hommes par l'ordonnance generale, à sçauoir de mourir vne fois.

La seconde chose que l'Apostre considere est l'estat des hommes apres la mort, quand il dit, *Et apres cela le iugement*: c'est à dire, il n'y a aucune action ny souffrance de l'homme en la terre depuis la mort iusques au iugement, à sçauoir iusques au iugement vniuersel,

auquel nous comparoistrons derechef en la terre, par la resurrection : Car iusques là l'homme n'est plus en la terre & n'y peut agir ny souffrir. Ainsi l'argument de l'Apostre est, Que comme depuis la mort iusques au iugement, l'homme n'est point en la terre, & n'y a aucunes fonctions : De mesme Iesus Christ, depuis sa mort & ascension au Ciel, n'est point en la terre, quant à son corps, & ne peut s'y offrir : L'Apostre posant que la mort oste toute fonction & toute presence de l'homme en la terre iusqu'au iour du iugement. Car l'Apostre n'a point donné lieu aux foibleesses & aux fables de la superstition, qui a proposé des ames reuenantes apres leur mort, & parlantes & agissantes en la terre : comme le quatriesme liure de Gregoire premier Euesque de Rome (appellé ordinairement *Gregoire le Grand*) a diuers comptes d'apparitions d'ames dedans les bains, où elles se disoient releguées pour certain temps, pour la purgation de leurs pechez. Nous n'ignorons point aussi que les Demons ont trompé & trompent souuent les hommes, par des feintes apparitions. Comme en l'Histoire sainte la

r. Sam.
rb. 28.

Pythonisse fait monter Samuël de la terre apres sa mort, & le fait parler à Saül. Mais à l'opposite de cela, l'Apostre nous donne cette maxime, qu'apres la mort est le iugement, c'est à dire qu'il n'y a nulle reelle comparution, & nulle fonction de l'homme en la terre, iusques au iour du iugement.

Mais venons à l'application que l'Apostre fait de cela à Iesus Christ, entendant que Iesus Christ depuis son ascension au Ciel n'est plus en la terre quant à son corps, pour le pouuoir offrir en sacrifice. Il a esgard à ce qu'enseigne l'Escriture, & l'analogie de la Foy, que Iesus Christ estant monté au Ciel, viendra de là pour iuger les viuans & les morts. Qui est ce que dit saint Pierre, Act. 3. qu'il faut que le Ciel le contienne *iusques au iour de la restauration de toutes choses*: Et ce qu'auoit dit Iesus Christ en saint Iean chap. 16. v. 28. *Je laisse le monde & m'en vay au Pere*. Et en saint Iean chap. 17. v. 11. *Je ne suis plus au monde, & ie vien à toy Pere*. C'est pourquoy en saint Matth. 24. proposant qu'és derniers temps on diroit *le Christ est icy, le Christ est là, il est és cabinets*, il adiouste, *ne le croyez point*: & oppo-

se à des pretenduës existences cachées & inuisibles de son corps, afin de les exclure toutes, son apparition en gloire, disant, *Car comme l'esclair apparoist d'Orient en Occident, ainsi sera l'aduenement du Fils de l'homme.* Aussi nostre Apostre parle en nostre texte *d'attendre Iesus Christ.* Or on attend les absens. Et à cela contreuient les Docteurs de l'Eglise Romaine, qui pretendent que quand Iesus Christ apparut à saint Paul, il estoit reellement en la terre, ou en l'air prochain. Car Iesus Christ apparut à saint Paul, non en la terre, mais au Ciel : comme il est dit formellement Act. 9. v. 3. qu'une lumiere resplendit *du Ciel* autour de saint Paul : & Act. 26. v. 19. saint Paul appelle cela *une vision celeste* : Et pourquoy ne dirons nous que saint Paul le vit de la mesme maniere que saint Estienne, lors que cettui-cy voyoit *les Cieux ouuerts, & Iesus Christ à la dextre de Dieu,* Act. 7. Car nostre Apostre n'exclut icy que les reelles comparutions de Iesus Christ hors du Ciel, à sçauoir en l'air, ou en la terre.

Or l'Apostre presuppose icy deux choses, à sçauoir le iugement au regard de tous hōmes : & l'apparition glorieuse

648 *Sermon septiesme sur*
de Christ. Et cela pouuoit-il bien; veu
qu'il disputoit contre des Iuifs, auxquels
l'vne & l'autre de ces choses estoit con-
stante: car ils attendoient vne resurre-
ction, & vn iugement vniuersel, & sca-
uoient que le Messie seroit le Iuge du
monde. Aussi Daniel rapporte l'vn &
l'autre clairement, tant au chapitre 7.
qu'au 12. de ses Reuelations. Au 7^{me} il
represente le iugement se tenant, & les
liures estans ouuerts, & *le Fils de l'homme*
(qui est le Christ) *venant és nuées des Cicux,*
à qui est donnée domination & seigneu-
rie sur toutes choses. Au 12. il propose
ceux qui dorment en la poussiere de la
terre, s'esueillans: les vns en vie eternelle,
& les autres en opprobre & infamie eter-
nelle. Et au chap. 1. de cette Epistre
l'Apostre a appliqué à la seconde intro-
duction de Iesus Christ au monde le Ps.
97. qui parle du Christ comme Roy &
Redempteur de l'Eglise: *Nuée, est-il dit,*
& obscurité sont à l'entour de luy, justice &
jugement sont l'assiette de son thrône: le feu
marche deuant luy, & embrase tout autour
ses aduersaires: ses esclairs esclairent le mon-
de habitable, & la terre le voyant en tremble
soute estonnée: les montagnes fondent comme

cire pour la presence de l'Eternel, pour la presence du Seigneur de toute la terre, les Cieux annoncent sa iustice, & tous les peuples voyent sa gloire.

Or nostre Apostre dit que Iesus Christ apparoiſtra pour la seconde fois, *sans peché*. En la premiere apparition il a pris sur soy les pechez des hommes, & les a porté en son corps sur le bois : l'Eternel, (ainsi qu'en parle Esaye chap. 53.) ayant jetté sur luy l'iniquité de nous tous. Mais la seconde fois il apparoiſtra *sans peché*: pource que le peché a esté laissé en la Croix, & aboly en icelle par la mort de Iesus Christ: Et le Pere celeste a prononcé Iesus Christ deschargé, quand il l'a resuscité des morts, & reçu à sa dextre. Car si le moindre peché fust demeuré à expier, la mort l'eust retenu prisonnier, & il n'eust peu entrer au Sanctuaire celeste. Comme donc il apparoiſtra sans peché, aussi sans oblation pour le peché: n'y ayant plus de sujet d'offrir. Or il apparoiſtra sans peché *à ceux*, dit l'Apostre *qui l'attendent à salut*: Afin que nous nous esjouissions de ce que Iesus Christ estant quitte de peché, en est quitte pour nous, c'est à dire que nous sommes absous

en luy. Et certes estant nostre chef & nostre pleige, qui auoit comparu pour nous & en nostre place, il ne se peut que sa descharge ne soit la nostre: puis qu'il a esté fait peché pour nous, afin que nous fussions justice de Dieu en luy: comme le dit l'Apostre 2. Corinth. 5. C'est pourquoy nous nous esiouissons en l'esperance de son apparition: & l'attendons comme le temps de nostre felicité: selon que dit l'Apostre 2. Tim. 4. *Le Seigneur me rendra la couronne de iustice, en cette iournée-là: & non seulement à moy, mais aussi à ceux qui auront aimé son apparition.* Nous l'attendons comme nostre frere, nostre chef, nostre espoux, nostre liberateur. *Nous qui auons receu les premices de l'Esprit, soupirons en nous mesmes, attendans l'adoption, c'est à dire la redemption de nostre corps,* dit

Rom. 8. saint Paul. Aussi Iesus Christ nostre Seigneur parlant des signes de son aduenement, dit que lors nous dressions nos testes en haut, *pource que nostre deliurance approche.* Et cecy semble encor redarguer ceux qui pretendoient reïterer le sacrifice de Iesus Christ, au lieu d'attendre en patience qu'il apparaisse la seconde fois. Car iadis, quand le souuerain

Luc 2.

Sacrificateur estoit entré dedans le Sanctuaire (qui estoit figure du Ciel , où Iesus Christ est entré) le peuple l'attendoit au paruis , sans faire aucun sacrifice. Ainsi d'oc nostre Souuerain Sacrificateur estant entré dans le Sanctuaire celeste , il faut l'attendre en patience , sans se mettre à reïterer son sacrifice.

Et d'icy , mes freres , vous voyez , combien ce texte fournit de lumieres & d'argumens contre l'oblation ; que l'Eglise Romaine pretend faire du corps de Iesus Christ en sacrifice reel & propitiatoire , pour les pechez des viuans & des morts. Vous y auez veu que le sacrifice de Iesus Christ & sa mort sont pris pour mesme chose ; & partant ne peuuent non plus estre reïterez l'vn que l'autre. En second lieu que l'Apostre dit en termes formels , que Iesus Christ a esté offert vne fois , opposant vne fois à plusieurs , esquelles le souuerain Sacrificateur de la Loy presentoit sacrifice. En troisiéme lieu , qu'apres l'oblation de la Croix , il ne met que l'apparition de Iesus Christ en Iugement , & l'appelle la seconde fois de son apparition ; Et partant exclud toutes oblations entre deux. **Que** si nos aduersaires repliquent

sur cette troisieme remarque, qu'ils ne disent pas que Iesus Christ apparoist : mais qu'il est icy bas & en leurs ciboires inuisiblement. Je respon deux choses, l'une qu'il s'agit icy d'apparition pour oblation & sacrifice; Or en cet acte nos aduersaires le monstrent au peuple & l'esleuent afin qu'on l'adore. Il suffit donc qu'ils pretendent que l'acte de son sacrifice apparoisse : Ce qui est vne evidente contradiction à nostre texte. L'autre chose que ie respon est, que *estre & apparoistre*, sont pris pour mesme chose, par nostre Apostre : pource qu'il s'agit d'un corps, duquel l'estre estant visible il apparoist là où il est, & en cela est different d'un esprit: selon que Iesus Christ parlant de son corps apres la resurrection, veut qu'on iuge de son estre par la veüe, & mesmes par l'atouchement, disant, *Tastez & voyez : car un esprit n'a ny chair ny os, comme vous voyez que i'ay* Luc chap. 24.

Mais ce texte nous fournit aussi la refutation d'une autre exception que nous font nos Aduersaires. Car ils disent sur les textes qui portent que Iesus Christ a esté offert vne fois, Qu'il n'a esté offert qu'une fois sanglamment, mais qu'il s'of-

fre plusieurs fois non sanglamment. Item qu'il n'a esté offert qu'une fois pour impetrer & meriter la redemption, mais qu'il est offert plusieurs fois pour nous l'appliquer: que le sacrifice de la Croix est sacrifice unique de redemption, mais qu'il y a en la Messe sacrifice d'aplication, & sacrifice de Religion. Or l'Apostre refute cela, quand il exclut toute réelle oblation du corps de Christ en la terre, ainsi que toute réelle action de l'homme en la terre depuis sa mort. Il faut donc qu'il n'y ait plus de réelle oblation du corps de Iesus Christ en la terre, si cette comparaison a lieu. Car depuis la mort d'un homme iusques au iugement, il n'y a aucune réelle fonction de cet homme là en la terre, de quelque qualité qu'on la puisse dire, sanglante, ou non sanglante, & pour quelque fin & usage qu'on la puisse pretendre, cōme d'acquérir ou d'appliquer. De mesme donc l'Apostre entend qu'il n'y a aucune oblation réelle du corps de Iesus Christ en la terre, quelque qu'elle puisse estre, sanglante, ou non sanglante, d'aplication ou de redemption.

Ce texte nous fournit d'autres observations pour nostre instruction & corre-

tion. Et premierement, quand l'Apostre parle de la consommation des siecles, comme si les temps & les choses terriennes & charnelles auoient pris fin en Iesus Christ, pour donner lieu à vne eternité, & à vn estat de choses diuines & celestes, n'est-ce pas pour nous obliger à retirer nos cœurs, c'est à dire nos grandes & vehementes affections des choses du siecle? Ces choses, ô Chrestien, sont consommées & finies, pourquoy les vas-tu recherchant? Tu n'es plus du siecle, mais de l'estat eternal & celeste, que Iesus Christ a amené, pourquoy te donnes tu au monde & au siecle? Ne vois-tu pas que ce qui en reste, va coulant deuant tes yeux? vois-tu pas que la figure de ce monde passe? mesprise-le donc, t'esuiuisant de ce que Iesus Christ t'a mis par l'Euangile dans le Royaume des Cieux, au dessus du cours des temps, & de leurs changemens. Laisse les choses vieilles, toutes ces choses sont passées: sois nouvelle creature, si tu es en Iesus Christ.

Secondement, Pesés ce mot, que Iesus Christ a comparu pour *l'abolition du peché*: Car si Iesus Christ a aboli le peché, pourquoy le faisons nous reuiure? pourquoy

luy donnons nous nouvelle vigueur par nos conuouitises ? Et icy considerons si nous pouuons dire que le peché soit aboly en nous : Car si nous sommes à Christ, cela est requis , à sçauoir que le peché y ait receu le coup de mort , tellement que l'abolition soit encommencée , & qu'il n'ait plus en nous la force & vigueur d'auparauant : Selon que l'Apostre Rom. 6. dit que nostre vieil homme a esté crucifié avec Iesus Christ , *afin que le corps du peché fust destruit , & que nous ne seruions plus à peché.* C'est donc icy où nous auons à mettre la main à l'œuure , pour mortifier en nous le peché. Et en cette sainte occupation, mes freres, vous trouuerez grande consolation : Car si vous combattez & mortifiez le peché dedans vous, sçachez que Dieu le tient pour aboly , à ce que ce qui vous reste d'infirmité ne vous soit point imputé : selon que l'Apostre dit Rom chap. 8. qu'il n'y a maintenant nulle condamnation à ceux qui sont en Iesus Christ , *qui ne cheminent point selon la chair , mais selon l'Esprit .*

En troisieme lieu , quand nous voyons icy que Iesus Christ a aboly le peché par le sacrifice de soy mesme , deuons

nous pas estre puissamment incitez par la grandeur de ce sacrifice à renoncer au peché, à sçauoir afin de ne mespriser vne telle oblation, & la priuer, entant qu'en nous est, de son but & de son effect. Car si le sacrifice des corps des bestes en la Loy obligeoit à renoncer au peché, jugeons, mes freres, combien les Israélites auront sujet de se leuer contre nous en jugemēt, de ne nous estre amendez par l'esgard du sacrifice du propre Fils de Dieu?

En quatriesme lieu, pensons à ces paroles, qu'il est ordonné aux hommes de mourir vne fois, afin que nous viuions comme deuant mourir. Toy, qui ne t'occupes qu'à t'establi en la terre, & contenter ton auarice, & ton ambition; penses-tu qu'il t'est ordonné de mourir? Ne vis tu pas comme si tu conceuois vne perpetuité icy bas? Or que faut il que nous te mettions deuant les yeux pour t'esmouuoir? Si ce ne t'est assez d'entendre l'ordonnance de Dieu, tu en vois l'execution en toutes sortes de personnes, en tes amis, en tes proches: Que dis-je? tu en sens déjà les effects en toy mesme, à sçauoir en tes maladies, & infirmités corporelles: Car que sont elles que des sergens de la mort, qui t'adjournent,

t'adjournent, ou mesmes déjà te saisissent au collet?

Mais voicy qu'il te faut adjouster, qu'outre la mort *il y a le jugement*. Ouy, ce jugement auquel il te faudra répondre de tout ce que tu auras fait. Ce jugement où les liures de Dieu serōt ouuerts: & où ta conscience, comme vn autre liure, te mettra deuant les yeux cela mesme que tu oublies à present: Ce jugement auquel Iesus Christ viendra avec ses Saincts, qui sont par millions, condamner tous les meschans de tous leurs meschans actes, & les enuoyer au feu eternal, préparé au Diable & à ses Anges. Penses-tu à ce iugement toy qui n'as soin que d'assouuir tes passions, tes vengeances, & tes haines, ta luxure, & tes voluptez; ou qui par tes fraudes, & tes injustices ravis le bien de tes prochains? Represente toy qu'en ce iour-là tous ces forfaits que tu couures à present par ton hypocrisie, seront publiez à la veuë des hommes & des Anges, à ta condamnation. Ayes donc, ô homme pecheur, deuant tes yeux le Fils de Dieu venant des Cieux, avec esclairs, tonnerres, & flâmes de feu, pour exercer son iugement; &

T t

ayes en ton esprit la sentence effroyable qu'il prononcera contre les rebelles & meschans.

Mais plustost, ô homme, vien toy conuertir à Iesus Christ, reçois son Euangile par obeïssance de foy: & ta conscience, au lieu de t'effrayer de ce grand iugement, estant arrosée du sang de Iesus Christ, te remplira de paix & d'assurance. Amendons nostre vie, mes freres, & autant que nous aurons aduancé en la sanctification, autant nous aimerons l'apparition de Iesus Christ, & l'attendrons à salut. Ouy, ces deux choses vont à l'égal, s'estudier à estre agreable au Seigneur, & l'attendre à salut: Attendre en ce sujet estant vn effect de confiance & d'amour: dont S. Pierre dit au 3. chap. de sa seconde, *Quels vous faut-il estre en sainte conuersation, & œures de pieté, en attendant, & vous hastans à la venue du iour de Dieu?* Et saint Iean au chap. 4. de sa premiere, *En cecy est accomplie la charité enuers nous, afin que pour le iour du iugement nous ayons assurance, que tel qu'il est, tels sommes nous en ce monde, c'est à dire nous taschons de l'estre par routes vertus Chrestiennes.* Et c'est icy où nous deuous entrer en

l'examen de nous mesmes, à sçauoir, si nous attendons le Seigneur à salut, c'est à dire, si nous sommes en tel estat, par la pureté de nos cœurs & de nos mains, que nous ayions sujet de desirer la venuë de Iesus Christ? ou plustost d'en estre effrayez pour nos iniquitez. Que si tu dis, Mais qui est sans peché? ie respon qu'il y a des pechez d'infirmité, & des pechez de malice & rebellion contre Dieu, & vn regne du peché. En ce dernier estat, il n'y a pour toy que sujet de frayeurs, si tu n'interromps tes pechez par serieuse repentance. Mais au premier estat, mes freres, auquel vous gemissez de vos infirmités & taschez de les corriger, la venuë de Iesus Christ est à vostre salut; vous pouuez l'attendre, & vous en esliouyr: selon que Dieu dit en Malachie touchant ceux qui le craignent, *Ils seront miens, lors que ie mettray à part mes plus precieux joyaux, & ie leur pardonneray, comme vn chacun pardonne à son fils qui le sert.*

Ce fondement posé, consolez vous, fideles, en vos afflictions: Considerans que la venuë du Seigneur mettra fin à vos maux, & vous mettra en la iouissance d'une ioye & felicité inenarrable. Les

fideles Iuifsiadis se conſoloient en leurs miſeres, de ce qu'ils attendoient la redemption d'Iſraël, & la premiere venuë du Meſſie. Combien plus, mes freres, auons nous ſujet de nous conſoler de ce que nous attendons la ſeconde qui nous doit apporter vne deliurance entiere? Car en la premiere il apparoiſſoit pour annoncer la nouvelle d'vn ſalut celeſte coniointe avec croix & tribulation en la terre: Mais en la ſeconde il apparoiſtra pour nous deliurer de toutes miſeres, & nous mettre en poſſeſſion de la ioye & de la gloire du Royaume celeſte. En la premiere il laiſſoit ſon Eglise en la terre: mais en la ſeconde il nous rauira és nuées du Ciel au deuant de luy, & nous transportera avec ſoy en ſon Paradis, pour eſtre à iamais avec luy. Difons luy donc, Vien, Seigneur Ieſus, vien. Ainſi ſoit-il.